

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/003 DU 07 JANVIER 2021 PORTANT DESTITUTION DU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE ROUTIERE DU BURUNDI

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret-loi n° 1/23 du 26 juillet 1988 portant Cadre Organique des Etablissements Publics Burundais ;

Vu le Décret n°100/196 du 15 septembre 2016 portant Dispositions Complémentaires de Gouvernance des Etablissements Publics à caractère Administratif des Administrations Personnalisées de l'Etat et des Sociétés à Participation Publique ;

Vu le Décret n°100/080 du 22 mai 2019 portant Création, Missions, Organisation et Fonctionnement de l'Agence Routière du Burundi ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/121 du 24 décembre 2020 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère des Infrastructures, de l'Equipement et des Logements Sociaux ;

Considérant que les actes de l'intéressé risquent de compromettre l'économie du pays et ternir l'image du Burundi ;

Sur proposition du Ministre des Infrastructures, de l'Equipement et des Logements Sociaux ;

DECRETE :

Article 1 : Est destitué de ses fonctions de Directeur Général de l'Agence Routière du Burundi, **Monsieur Emile NDAYISABA.**

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

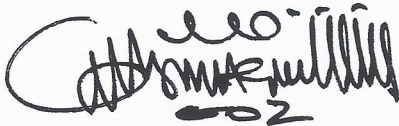
Article 3 : Le Ministre des Infrastructures, de l'Equipement et des Logements Sociaux est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 07 janvier 2021

Evariste NDAYISHIMIYE. -

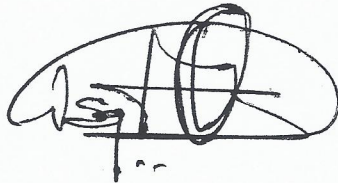
PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Alain-Guillaume BUNYONI
Commissaire de Police Général.

LE MINISTRE DES INFRASTRUCTURES,
DE L'EQUIPEMENT ET DES LOGEMENTS
SOCIAUX,



Dr. Déogratias NSANGANIYUMWAMI.